



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aménagement de la RN 141 entre Malvieille et Hiersac : concertation préalable du 3 mai au 2 juin 2023

Angoulême, le 9 mai 2023

L'État porte le projet d'aménagement de la RN 141 entre «Malvieille », à Moulidars et Hiersac. À l'exception de ce tronçon, la totalité de l'itinéraire entre Cognac et Angoulême est aménagée à 2 x 2 voies.

Ce projet avait fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) en 1996, devenue caduque. Dès lors, toute la procédure doit être reprise au regard de la prise en compte améliorée des enjeux environnementaux pour les projets d'infrastructures notamment.

La concertation préalable prévue par le Code de l'Environnement a débuté le mercredi 3 mai 2023 avec une réunion publique à la salle Socio-Culturelle de Hiersac.

D'autres rencontres d'échanges sont prévues pendant la période de concertation pour permettre au public de s'exprimer sur le projet :

- atelier sur la thématique mobilités / sécurité, le **mercredi 10 mai 2023 à 18h00** – salle des fêtes de Saint-Saturnin (inscription obligatoire sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine) ;
- atelier sur la thématique agriculture / environnement, le **jeudi 11 mai 2023 à 18h00** – salle des fêtes de Moulidars (inscription obligatoire sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine) ;
- réunion publique de clôture de la concertation le **mercredi 31 mai 2023 à 18h00** à la salle Socio-Culturelle de Hiersac.

Le public peut également exprimer ses observations :

- en ligne sur le site Internet de la DREAL avec possibilité de recueillir les observations des internautes ;
- par écrit sur les registres d'observations mis à disposition en mairies de Hiersac, Moulidars et Saint-Saturnin.

Les contributions seront recueillies jusqu'au **vendredi 2 juin 2023**, date à laquelle la période de concertation publique s'achèvera.

Lien vers la concertation publique sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-du-public-projet-d-amenagement-de-la-r5841.html>

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**